



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours de recrutement de professeurs des écoles Année 2022

RAPPORT DU JURY

ÉLÉMENTS STATISTIQUES CRPE 2022

Épreuves écrites d'admissibilité

Concours	Nombre de postes	Inscrits	Présents	Moyenne /20 du 1 ^{er} admissible aux épreuves écrites	Moyenne /20 du dernier admissible aux épreuves écrites	Admissibles
Externe public	216	2083	583	17.25	10.67	369
Externe public spécial breton	3	7	1	12	12	1
3 ^{ème} concours public	24	466	117	17.33	11.25	60
Externe privé	130	1056	394	17.58	10.83	234
Total	373	3612	1095			664

Moyenne des admissibles /20	Externe public	3 ^{ème} concours public	Externe privé	Externe public spécial breton
Epreuve disciplinaire de français	12.45	13.23	12.39	13.75
Epreuve disciplinaire de mathématiques	13.99	14.76	13.63	11.00
Epreuve d'application	12.87	12.20	12.57	11.75
Breton				11.50

Épreuves orales d'admission

Concours	Présents	Moyenne générale /20 du 1 ^{er} admis	Moyenne générale /20 du dernier admis	Admis	Moyenne générale /20 du dernier inscrit sur liste compl	Nombre d'inscrits sur liste compl.
Externe public	364	19.86	12.25	216	10.50	67
Externe public spécial breton	0	/	/	0	/	/
3 ^{ème} concours public	59	18.89	12.83	27	10.50	14
Externe privé	228	19.94	11.83	130	11.75	2

Moyenne des admis /20	Externe public	3 ^{ème} concours public	Externe privé
Oral 1 (leçon)	15.68	15.67	15.70
Oral 2 (entretien avec le jury)	14.66	14.95	14.71
Oral facultatif de langue vivante étrangère	14.53	15.20	14.00

EPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE DE FRANÇAIS – CRPE 2022

Ce rapport se fonde sur les remarques recueillies auprès des correcteurs à l'issue de la lecture, de l'analyse et de l'évaluation des copies des candidats.

Cette session est la première qui confronte les candidats aux nouvelles épreuves: il s'agit désormais de répondre à des questions sur un texte, en étude de la langue (7 points), puis en lexique et compréhension lexicale (4 points); la troisième partie consiste à rédiger un développement pour répondre à une question en lien avec une thématique présente dans le texte-support. La maîtrise de la langue française en situation d'expression écrite (clarté du propos, précision, correction syntaxique, morphologique, orthographique, soin, graphie...) est également évaluée.

RESULTATS CHIFFRES

Année	Moyenne	Médiane	Note minimale	Note maximale
Ancienne épreuve (total sur 40 points)				
2017	21.4	21.5	2.25	37.5
2018	21.22	21.5	2.5	37.5
2019	20.31	20.5	0	37.75
2020	21.15	21.25	2.25	38.13
2021	22.49	22.75	2.23	39
Nouvelle épreuve (total sur 20 points)				
2022	Moyenne	Médiane	Note minimale	Note maximale
Epreuve	11,07	11	1.5	19.5
Partie 1/7	3.92	4	0	7
Partie 2/4	1.96	2	0	4
Partie 3/9	5.18	5.25	0	9

La moyenne générale de l'épreuve est très proche de celle de l'année précédente. La partie concernant le lexique et la compréhension lexicale est la moins réussie. Les notes inférieures ou égales à 5 sont en nombre limité (2.2% des copies).

LA MAITRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE (clarté du propos, précision, correction syntaxique, morphologique, orthographique...)

Les candidats dans leur grande majorité ont traité le sujet dans son ensemble. La graphie est souvent lisible et appliquée, ce qui est évidemment attendu pour un futur professeur d'école. A *contrario*, quelques copies sont difficiles à déchiffrer. Beaucoup de copies sont présentées de manière claire; dans l'ensemble, les candidats maîtrisent la distribution en paragraphes dans leur développement. La réflexion rédigée, qui figurait les années précédentes en première partie, arrive désormais en troisième partie. Peut-être est-ce pour cette raison que, si l'on excepte quelques excellentes copies, le nombre d'erreurs d'orthographe et de syntaxe est non négligeable dans l'ensemble.

Conseils aux candidats :

- S'accorder un temps de relecture pour éviter les mots oubliés, les erreurs d'accord...
- Appliquer les codes de présentation: titres d'œuvres à souligner, citations entre guillemets ...
- Organiser et structurer les réponses sous forme de tableaux ou de listes dès que cela peut simplifier la lecture et la compréhension (sauf la troisième partie, qui doit être entièrement rédigée).
- Veiller à ne pas omettre les accents et respecter la ponctuation, en maîtrisant notamment la différence entre les phrases interrogatives et les subordonnées interrogatives indirectes.

PARTIE I : ETUDE DE LA LANGUE

Cette première partie vise à évaluer la capacité du futur professeur d'école à identifier, à commenter, à justifier des faits de langue qu'il aura à enseigner. Il est donc indispensable non seulement que les connaissances requises soient maîtrisées, mais encore qu'elles soient exprimées dans un langage correct et précis. Les questions posées respectaient bien les attendus de l'épreuve et mobilisaient des notions qui doivent nécessairement s'inscrire dans le plan de révision des candidats :

- Justification de terminaisons pour des verbes et adjectifs.
- Identification de pronoms, de leur fonction, et de ce qu'ils désignent.
- Relation des propositions au sein de phrases complexes.
- Identification de formes verbales et justification de l'emploi des temps.
- Substitutions pour faire apparaître le sens d'une construction.

Rappelons que les candidats doivent désormais s'appuyer sur la *Grammaire du Français : Terminologie grammaticale*, élaborée par Philippe Monneret, professeur de linguistique à la Faculté de Lettres de Sorbonne-Université, et Fabrice Poli, inspecteur général de l'éducation nationale, des sports et de la recherche, parue en 2020 : <https://eduscol.education.fr/cid153085/grammaire-francais.html>.

Dans l'ensemble, les candidats s'avèrent bien préparés à cette partie de l'épreuve et disposent des connaissances attendues. Certains éprouvent néanmoins des difficultés à les mobiliser pour apporter la réponse juste en dehors d'exercices « types ». Si l'aspect technique de cette partie est relativement bien investi, cela interroge sur la capacité à intégrer l'enseignement de l'étude de la langue comme composante du domaine 1 du socle commun, les langages pour penser et communiquer, et non comme une finalité en soi.

Par rapport aux sessions précédentes, les réponses semblent gagner en précision : les verbes par rapport auxquels s'exercent les fonctions sont cités, les accords sont globalement bien justifiés. On relève toutefois quelques erreurs récurrentes :

- Dans le premier exercice, « insensées » est souvent identifié comme un participe passé, « jugez » comme un présent de l'indicatif (au lieu de l'impératif).
- Dans le deuxième exercice, « que » (pronom relatif) n'est pas toujours identifié comme un pronom ; la fonction envisagée se réduit parfois au fait qu'il introduit la relative, sans que soit citée sa fonction dans la relative. « Je » est également oublié dans un nombre significatif de copies. Quelques candidats relèvent des « pronoms » qui n'en sont pas (confusion déterminant / pronom : « mes » par exemple).
- Dans le troisième exercice, il est parfois question de « proposition principale » au lieu de propositions indépendantes. Certains candidats ont même des difficultés à délimiter les propositions, considérant qu'il y a une proposition dès lors qu'il y a une virgule.
- Dans le quatrième exercice, le conditionnel présent « bégaieraient » est assez souvent confondu avec un imparfait ou un futur. Les valeurs des temps dans le système hypothétique (irréel du présent) sont très rarement décrites correctement. La valeur du passé simple pose également problème.
- Dans le cinquième exercice, si le remplacement de « chancelants » par une subordonnée (le plus souvent relative) a été réussi, il n'en a pas été de même de la substitution de « ayant » : nombreux sont les candidats qui effectuent une substitution mécanique (« qui ont »), aboutissant à une phrase qui n'a pas de sens. La relation de cause n'a pas été perçue. Certaines erreurs relèvent de substitutions à la fois grammaticale et lexicale avec des phrases comme « Les enfants qui bouge(ai)ent » (pour « qui chancellent »). Le temps a été souvent modifié.

Conseils aux candidats :

- Bien se préparer aux questions « types » en s'appuyant sur la terminologie de référence. Il peut être judicieux de s'exercer avec des exercices de niveau collège (DNB) dans un second temps, où ce type de questions est récurrent.

- S'assurer de la pertinence des éléments de réponse fournis : par exemple, pour justifier l'accord d'un mot, il est nécessaire de donner sa nature, un verbe ne s'accordant pas comme un adjectif. En revanche, il n'est pas utile de donner la nature d'un mot lorsque seule la fonction est demandée. En ajoutant des réponses inutiles, le candidat prend en outre le risque d'être pénalisé s'il fait des erreurs sur ces éléments non demandés.
- Lors des exercices de transformation, bien se relire en remettant la phrase en contexte pour se rendre compte si le lien logique implicite est mis en valeur. Veiller à ne modifier que ce qui est attendu.
- Pour les questions demandant de relever, d'identifier, de justifier, une présentation tabulaire facilite la lecture et aide à ne pas oublier d'éléments.

PARTIE II : LEXIQUE ET COMPREHENSION LEXICALE

La question relative à la formation d'un mot, fréquente au CRPE, a cette fois-ci été plutôt réussie : la plupart des candidats ont mentionné les termes préfixe/radical (base)/suffixe. Ils évoquent la dérivation qui permet de transformer un nom en adjectif, et connaissent le sens du préfixe in-.

L'explication du mot « chancelant » a en revanche mis en difficulté nombre de candidats, qui y ont vu une proximité avec « chance », voire avec « chant ». L'opposition entre « chancelant » et « appuis » a très peu été relevée, alors qu'il s'agissait d'expliquer le mot « en contexte ».

Le troisième exercice demandait de mettre en relation divers passages du poème afin de voir si le lexique employé confirmait ou invalidait l'étymologie du mot « enfant » (« infans » : qui ne parle pas). Le sens global a été perçu, mais les réponses se sont souvent révélées incomplètes par rapport à la richesse du poème sur cette question ; le lexique mélioratif employé pour désigner le langage de Georges et Jeanne a très rarement été perçu. Une liste de citations ne peut en aucun cas se substituer à une explication ou une interprétation.

Conseils aux candidats :

- Bien maîtriser les notions liées à la formation des mots.
- Bien tenir compte du contexte lorsqu'il s'agit d'expliquer le sens d'un mot.
- Lorsque la question porte sur une large partie du texte, ne pas perdre de vue que le support est littéraire, et donc s'intéresser aux connotations, aux dimensions axiologiques (mélioratif/ péjoratif) et stylistiques.

PARTIE III : REFLEXION ET DEVELOPPEMENT

Cette troisième partie consiste en la production d'une réponse, construite et rédigée, à une question qui s'appuie sur le texte proposé. Elle évalue la capacité des candidats à comprendre le texte et ses enjeux par rapport à la question posée, à structurer une argumentation, à mobiliser des références, issues du texte proposé mais aussi des connaissances et lectures personnelles du candidat.

Le sujet invitait cette année, en s'appuyant sur le poème « Georges et Jeanne » du recueil *L'Art d'être grand-père* de Victor Hugo, à s'interroger sur les relations que peuvent entretenir les personnes âgées et les enfants.

Les correcteurs ont apprécié ce sujet, qui a un retentissement particulier dans l'actualité. Il permettait en outre de nombreuses ouvertures culturelles et un lien avec l'éducation. Le texte-support, bien inscrit dans le patrimoine littéraire, était abordable et offrait de nombreuses pistes de réflexion.

Dans quelques copies, cette partie n'a pas été traitée.

D'une manière générale, les candidats connaissent les attendus formels de l'exercice et s'efforcent de les respecter : le développement est structuré en plusieurs parties, encadré par une introduction présentant le texte ainsi que le plan en lien avec la question du sujet mise en perspective, et une conclusion. On repère aussi l'emploi de connecteurs logiques. Les candidats ont presque tous répondu à la question posée ; les hors-sujets sont très rares. Un certain nombre de copies tendent toutefois à évoquer davantage les relations parents / enfants que les liens entre enfants et personnes âgées.

Les correcteurs signalent toutefois la difficulté à problématiser la réflexion – la question posée se contentant alors de reprendre les termes de la consigne - et à dépasser un plan binaire (intérêts /difficultés des relations intergénérationnelles). La volonté d'évoquer les difficultés de communication entre les enfants et les personnes âgées a parfois conduit à un contre-sens sur le texte de Victor Hugo, la manière dont le grand-père évoque le babil de ses petits-enfants étant citée comme une illustration de cette difficulté, alors qu'au contraire, le poète valorise ces échanges.

Les bonnes copies se distinguent par la capacité à mobiliser à bon escient une culture personnelle, là où les copies plus médiocres se contentent d'évoquer quelques aspects du lien inter-générationnel sans s'appuyer sur des exemples précis. Les références culturelles peuvent être erronées, en termes de mouvements littéraires (Victor Hugo poète du Classicisme, ou appartenant au Réalisme) ou d'identification des genres littéraires : le Journal d'Anne Frank n'est pas un roman, le poème « Jeanne et Georges » n'est pas un poème en prose) mais aussi apparaître sans véritable lien avec le propos, voire témoigner de contre-sens. Il est dommage que les références se limitent assez souvent à des séries américaines ou à des dessins animés. Les correcteurs ont apprécié les ouvertures qui étaient liées au futur métier et qui entraient pleinement dans la réflexion imposée par le sujet.

Conseils aux candidats :

- Les parties 1 et 2 permettent aux candidats de mieux comprendre le texte et ses enjeux. Elles peuvent donc donner des éléments pour cette troisième partie, qu'il convient donc de traiter après les deux premières, mais en y consacrant suffisamment de temps.
- Pour chaque référence, titre et nom de l'auteur doivent être cités, avec précision.
- Davantage mobiliser des références culturelles, littéraires ou empruntées aux autres arts, susceptibles de nourrir la réflexion et l'imaginaire, sans se contenter des œuvres accessibles aux plus jeunes enfants ; s'assurer toutefois de la pertinence de ces références avec le sujet et le propos développé, ce qui suppose une véritable familiarité avec les œuvres évoquées, afin de ne pas seulement citer un exemple, mais de bien montrer en quoi il corrobore l'argumentation.

EPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE DE MATHEMATIQUES – CRPE 2022

Remarques d'ordre général

La nouvelle épreuve écrite de mathématiques est notée sur 20 points (coefficient 1).

Les programmes de l'école primaire demeurent le cadre général de cette épreuve. Les connaissances attendues de la part des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes, soit le programme de mathématiques du cycle 4, ainsi que la partie "Nombres et calculs" du programme de mathématiques de seconde générale et technologique.

Cette année, les connaissances et compétences en didactique des mathématiques sont évaluées dans une épreuve détachée de l'épreuve écrite d'admissibilité : l'épreuve d'admission de leçon, qui a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire, permettant d'apprécier les compétences disciplinaires, didactiques et pédagogiques des candidats.

L'épreuve écrite de mathématiques vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants. Cinq exercices étaient proposés au titre de cette session, respectivement notés sur 4,5 ; 3,5 ; 3 ; 3 et 6.

Chaque exercice propose une situation de référence donnant lieu à plusieurs questions, parfois organisées en sous-parties. De même que les années précédentes, de nombreuses questions sont indépendantes, ce qui permet aux candidats de traiter le sujet dans son ensemble sans être pénalisés par un exercice mal ou non réalisé. Cependant, lorsque des questions étaient solidaires les unes des autres et en cas d'erreur, le jury a pris soin de repérer et de valoriser les raisonnements pertinents, en veillant à ne pas sanctionner deux fois la même erreur.

D'une façon générale, on relève un bon niveau de préparation de la part des candidats. Ceux-ci font preuve de méthode et se montrent endurants. De fait, peu de copies sont inachevées et l'épreuve a été traitée dans l'ordre des parties. Lorsque cela n'a pas été le cas, les questions ont généralement été numérotées de façon claire et rigoureuse.

Le sujet, par la difficulté des cinq exercices et la diversité des notions abordées, présente un niveau de sélectivité adapté à un concours de recrutement de catégorie A, ce que confirme l'étalement des notes obtenues par les candidats.

Statistiques

Statistiques sur les notes attribuées (à partir des notes harmonisées)

Moyenne épreuve	11,61 / 20
1 ^{er} quartile	8,5 / 20
Médiane épreuve	12 / 20
3 ^e quartile	14,75 / 20

75% des candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 8,5/20.

25% des candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 14,75/20.

Donnée centrale de la série : 50% des candidats obtiennent une note comprise entre 8,5 et 14,75.

Autre donnée : environ 6% des candidats obtiennent une note strictement inférieure à 5/20.

Statistiques sur les exercices (à partir des notes attribuées par chacun des correcteurs) :

	Moyenne	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile
Exercice 1	3,21 / 4,5	2,75 / 4,5	3,5 / 4,5	4 / 4,5
Exercice 2	2,20 / 3,5	1,75 / 3,5	2,25 / 3,5	2,75 / 3,5
Exercice 3	1,69 / 3	0,75 / 3	2 / 3	2,5 / 3
Exercice 4	1,66 / 3	1/3	1,75 / 3	2,25 / 3
Exercice 5	3,58 / 6	2,25/6	3,63 / 6	4,75 / 6

Qualité des copies

Dans leur grande majorité, les candidats se montrent attentifs à la présentation et à la pagination de leur copie, à la clarté et à la correction syntaxique et orthographique de leur propos. Ils prennent soin d'explicitier leurs raisonnements et de mettre en évidence leurs résultats et leurs conclusions, ce qui facilite la correction de leur copie. Bien que ces qualités soient attendues de candidats se destinant à l'enseignement, elles n'en sont pas moins appréciables.

Par-delà ce constat d'ensemble, de trop nombreux candidats montrent encore une maîtrise insuffisante de langue écrite et du langage mathématique.

Dans la limite de 2,5 points, il a pu être retiré jusqu'à 1,5 points dans chacun des deux champs suivants :

- Lisibilité et clarté du propos (écriture, présentation, justifications claires), orthographe et correction grammaticale,

- Précision du vocabulaire et correction du langage mathématique (notations mathématiques correctes, présence d'unités, arrondis corrects, utilisation correcte du signe =...).

Les copies pénalisées l'ont principalement été pour les raisons suivantes :

- L'orthographe et la grammaire sont défailtantes (orthographe lexicale, règles d'accord, confusion infinitif/participe passé...).

- L'absence de justification dessert évidemment les candidats. À l'inverse, une argumentation trop développée ou sinieuse – qui peut traduire une absence de maîtrise des concepts mathématiques en jeu – ou des explications trop nombreuses ont pu pénaliser les candidats. Certaines questions, en effet, ont incité à justifier et argumenter au-delà de ce qui était demandé, au risque de formuler des erreurs préjudiciables.

- Les notations mathématiques sont imprécises.

- La copie comporte des ratures, l'écriture est peu lisible.

Comme les années précédentes, le jury invite les candidats à réserver du temps, en fin d'épreuve, pour une relecture attentive de leur copie.

Remarques relatives aux exercices

Exercice 1 :

Les calculs de vitesse dans la partie 1 sont globalement bien réussis.

Les conversions de durées (minutes-seconde en minutes) ont cependant posé des difficultés à de nombreux candidats.

Exercice 2 :

La plupart des candidats expriment les probabilités par un nombre rationnel (peu de réponses du type 1 chance sur 3).

Lorsque le candidat modélise l'expérience aléatoire par un univers comportant neuf issues, l'équiprobabilité de ces issues est rarement justifiée.

La modélisation par l'univers canonique associé au lancé de deux dés est fréquente et atteste d'automatismes acquis. Celle-ci est souvent accompagnée d'une représentation par un tableau à double entrée ou par un arbre.

De nombreux candidats considèrent le nombre décimal comme un nombre à virgule ; 0, 1 et 2 ne sont pas considérés comme des décimaux.

Exercice 3 :

La plupart des candidats a repéré l'erreur de l'élève mais la modélisation en barres a constitué une difficulté importante : les dimensions des rectangles tracés ne sont pas cohérentes, les propositions de schémas ne conviennent pas à des élèves (schéma comportant des éléments d'algèbrisation : v-3). Les candidats ne sont manifestement pas au fait de ce type de représentation.

La résolution algébrique du problème (résolution de l'équation) pose des difficultés à de nombreux candidats.

Exercice 4 :

Des difficultés importantes constatées sur la justification de la nature du quadrilatère (losange). Ces difficultés relèvent d'une vision exclusivement perceptive de la géométrie. De nombreux candidats répondent qu'il s'agit d'un parallélogramme (vision du parallélogramme « posé » sur son côté alors que la perception du losange est celle d'un quadrilatère « en équilibre » sur un sommet). D'autres justifient que le quadrilatère est un losange parce qu'il a 4 côtés de même longueur et n'a pas d'angles droits (le carré n'est pas considéré comme un losange). La majorité des candidats identifie le rôle de chacune des instructions et passe correctement du registre algorithmique à celui de la figure. Le script n'est cependant pas analysé de manière approfondie. Pour la question 3b, par exemple, peu de candidats ont exécuté mentalement ou à la main le script ; la valeur de C considérée par les candidats est souvent la longueur du dernier segment tracé alors que la variable C est encore augmentée de 30 après le dernier tracé.

Exercice 5 :

Les conversions de cm^3 ou dm^3 en litre posent des difficultés à de nombreux candidats.

Le théorème de Pythagore est maîtrisé dans l'ensemble des copies.

Le coefficient de 1,25 (coefficient d'agrandissement des longueurs) est trouvé par la plupart des candidats. Les propriétés sur les calculs d'aire ou de volume utilisant le coefficient d'agrandissement des longueurs sont peu utilisées (multiplication par $1,25^2$ ou $1,25^3$). La plupart des candidats recalcule toutes les longueurs puis recalcule les aires et les volumes. Les questions 5 et 6 qui requièrent des connaissances algébriques sont mal traitées (expression d'une fonction affine, modélisation par une inéquation et résolution).

Remarques générales sur le sujet - conseils

Les thèmes et contenus mathématiques abordés dans ce sujet sont nombreux et diversifiés. Les six compétences mathématiques sont mobilisées.

Les questions convoquant des concepts plus abstraits ont été particulièrement sélectives (équation, inéquation, détermination de l'expression d'une fonction affine).

De nombreuses questions ciblent des notions fondamentales du cycle 3 qui devraient être parfaitement maîtrisées par un futur professeur des écoles : définition d'un nombre décimal, géométrie perceptive/déductive, conversion de durées, aires, volumes. De nombreux candidats, même parmi ceux ayant obtenu une note satisfaisante, ont des connaissances superficielles voire une perception erronée sur le nombre décimal ou sur les objets géométriques ou sur le thème « grandeurs et mesures » (aire, volume, conversion). Le jury invite, en priorité, les candidats à approfondir leurs connaissances sur les concepts fondamentaux dont la maîtrise leur sera indispensable pour développer des compétences liées à la didactique de la discipline.

EPREUVE ECRITE D'APPLICATION – CRPE 2022

Les résultats observés sur l'ensemble des 3 options sont assez homogènes :

	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne	Médiane
Sciences et Technologie	1,5	17,25	11,05	11
Histoire – Géographie - EMC	3	19,25	11,51	11,75
Arts	2,25	17,75	11,01	11

Les différentes options de l'épreuve d'application révèlent des résultats homogènes malgré des sujets de nature très différentes. Il est prudent pour le candidat d'avoir anticipé son choix de domaine pour lui permettre de traiter le sujet dans sa globalité.

Il est attendu du candidat qu'il ait une bonne connaissance des enjeux des domaines de l'épreuve et de la progression des apprentissages du cycle 1 au cycle 3. Ceci lui permet de rapidement situer le sujet dans le parcours de l'élève.

La qualité rédactionnelle est parfois perfectible. Certaines copies manquent d'esprit de synthèse et contiennent parfois des propos généraux sans lien avec le sujet. Il est attendu de certains candidats une maîtrise orthographique et syntaxique plus affirmée. Certains candidats ont opté pour des présentations aérées et hiérarchisées. Cette stratégie était clairement plus efficace qu'un développement littéral parfois confus. Les candidats peuvent s'autoriser le recours à des schémas, tableaux, graphiques, parfois plus adaptés au traitement de la question posée.

Domaine « Sciences et technologie »

Les 3 parties de l'épreuve ont été traitées équitablement. Les résultats à chacune d'entre-elles sont équilibrés :

- Partie 1 : 4,9/8
- Partie 2 : 2,93/6
- Partie 3 : 3,42/6

Éléments sur le traitement du sujet :

A l'exception de quelques candidats, le sujet a été traité dans son intégralité dans le respect de l'ordre des parties et des questions. Les copies sont dans l'ensemble bien présentées, toutefois les correcteurs soulignent pour certaines d'entre-elles une qualité orthographique insuffisante pour de futurs enseignants.

Organisé en 3 parties indépendantes, le sujet permettait d'évaluer les connaissances scientifiques des candidats, leur capacité à interpréter et exploiter des productions d'élèves ainsi que des ressources documentaires, à produire des écrits scientifiques et à proposer des écrits à la portée des élèves.

Des connaissances scientifiques inégales :

La première partie est celle qui a été la mieux réussie ce qui peut se justifier par le fait qu'elle comportait principalement des questions de connaissances qui demandaient des réponses courtes. D'une manière générale, les questions portant sur les connaissances ont été plutôt bien traitées. Pour autant, les réponses apportées par certains candidats peuvent parfois attester de connaissances fragiles. A titre d'exemple il est inquiétant de constater que des candidats confondent trachée et œsophage.

Les démarches d'investigation et de résolution d'un problème technique :

Les copies font apparaître une connaissance et une maîtrise toute relative des démarches d'investigation et de résolution d'un problème technique. La présentation est peu rigoureuse. Le propos reste souvent très général et les différentes phases ne sont pas décrites en lien avec la réalité d'une classe. A ceci il convient d'ajouter que les candidats sont peu au fait des concepts scientifiques, que le vocabulaire spécifique est peu maîtrisé.

Exploitation des productions des élèves :

Les candidats ont également rencontré des difficultés pour comparer et analyser les productions d'élèves. Ils ne sont que trop rarement parvenus à dégager les obstacles didactiques, les réussites et les erreurs des élèves. De même, les traces écrites proposées pour les élèves ne sont pas toujours en cohérence avec les documents et/ou expériences présentés et trop rarement à la portée des élèves.

A propos de la rigueur scientifique :

On constate aussi que les candidats n'affichent pas toujours la rigueur nécessaire à la production d'un écrit en science. A titre d'exemple les questions portant sur la réalisation de schémas ne sont que très partiellement réussies dans la mesure où ils ne respectent pas toujours la forme attendue (absence de titre par exemple).

Une lecture trop rapide et superficielle des questions a pu parfois conduire à des réponses hors sujet.

Quelques conseils :

- *Mettre en évidence une rigueur scientifique en étant en mesure d'utiliser un vocabulaire adapté, de réaliser un écrit succinct et précis (par exemple savoir faire un schéma avec titre et légende)*
- *Posséder une maîtrise des démarches d'investigation et de résolution d'un problème technique et être en mesure de la présenter de manière adaptée pour être accessible aux élèves*

Domaine "Arts"

Le jury remarque que de nombreux candidats sont bien préparés et ont intégré les exigences du programme ainsi que les bases d'une réflexion pédagogique et didactique pertinente.

Partie A : arts plastiques, analyse d'une fiche de préparation

Dans la partie A, les meilleurs candidats maîtrisent les enjeux disciplinaires et les aspects réglementaires du domaine, ils sont capables de faire des propositions complémentaires pertinentes.

Il n'est pas utile pour traiter ce sujet de se livrer à une introduction trop longue ou chercher à problématiser la réponse. Il convient de répondre à la question posée en faisant apparaître clairement les points de force, les points faibles de la fiche et en apportant des éléments complémentaires pour enrichir la proposition pédagogique.

Certains candidats ont détaillé très longuement leur présentation du corpus sans apports analytiques utiles. Les documents doivent servir d'appui à l'analyse de la fiche de préparation. Les propos généraux sur l'enseignement des arts plastiques ne servent pas le candidat s'ils ne sont pas mis au service du traitement du sujet.

Peu de candidats semblent connaître les œuvres du corpus et peu ont fait référence à des œuvres complémentaires.

Partie B : Univers sonores, conception d'une fiche de préparation

Les meilleurs candidats sont parvenus à se saisir du dossier documentaire pour élaborer une proposition pédagogique pertinente tenant compte de la spécificité des apprentissages à l'école maternelle.

Concernant l'élaboration d'une séance en musique, il est attendu des candidats de proposer des situations réalistes et réalisables selon le niveau des élèves. Par exemple, dans le sujet proposé, l'apprentissage dans sa globalité du chant par des élèves de cycle 1 n'est pas envisageable en une seule séance. Il est recommandé de concevoir une séance témoignant d'une progression des situations pédagogiques en veillant à répondre aux objectifs et aux compétences annoncés.

Les séances enchaînant les activités des élèves sans lien entre elles ne permettent pas aux correcteurs de comprendre la progression envisagée.

Les objectifs de la séance sont souvent trop nombreux et les activités ne permettent pas toujours de travailler les compétences ou les objectifs annoncés, comme si rédiger le bloc compétences / objectifs n'était qu'un exercice formel.

Le niveau de classe concerné n'est pas toujours précisé, ce qui est pourtant une indication essentielle.

Une présentation claire, aérée, permettant de mettre en évidence le traitement du sujet, la justification des choix du candidat, et les différentes phases de la proposition pédagogique est bien plus efficace qu'un développement uniquement littéral.

Remarques générales au domaine "arts"

Dans les deux parties, l'évaluation des apprentissages n'a été que rarement traitée.

Le socle commun, le parcours d'éducation artistique et culturelle sont peu évoqués.

Peu de copies imaginent de lier les apprentissages en arts aux apprentissages dans d'autres disciplines.

Certains candidats s'attardent sur les questions organisationnelles plus que sur les enjeux d'apprentissage.

Conseils généraux pour cette épreuve :

- *Se questionner sur les apprentissages des élèves, identifier les obstacles pour les prendre en compte.*
- *Connaitre les spécificités de l'apprentissage à l'école maternelle.*
- *Bien identifier la place et l'importance du langage dans les enseignements artistiques.*
- *Connaitre le parcours d'éducation artistique et culturelle et son articulation autour de trois piliers : les rencontres, les pratiques, les connaissances.*

Domaine "Histoire-Géographie – Enseignement Moral et Civique"

Le jury remarque que les candidats ont globalement bien anticipé les attendus de cette nouvelle épreuve et que la plupart d'entre eux y sont bien préparés. Ils connaissent les exigences du programme et ont une représentation théorique de l'organisation générale d'une séquence pédagogique.

Les copies sont dans l'ensemble bien organisées, la maîtrise de la langue est globalement satisfaisante.

Partie 1 : Composante Histoire, analyse du dossier documentaire

Le traitement du corpus de documents

Le sujet proposait un nombre conséquent de documents. Le jury attend une analyse des supports dans une démarche de synthèse qui requiert concision et précision. De manière générale, les candidats ont tendance à trop souvent paraphraser les documents. Il ne convient pas de s'attarder sur une coûteuse description mais de les caractériser rapidement en vue de leur exploitation.

Conseil :

Face à un corpus de texte, prendre le temps d'ordonner et relier les documents avant de commencer à rédiger.

On constate une tendance récurrente à se limiter à répondre aux questions qui sont pourtant porteuses d'attentes précises.

Conseil :

Repérer les mots-clés des questions afin de structurer à priori ses réponses et éviter ainsi des digressions.

Certaines copies présentent une longue introduction pour situer l'histoire du C1 au C3 ou pour évoquer les autres thèmes du programme. Sauf si cette contextualisation était demandée, elle n'est pas attendue.

Des copies révèlent une connaissance approfondie de la discipline qui apporte une nette plus-value.

Le traitement des notions spécifiques :

Les candidats ont majoritairement traité la question en énumérant les documents sans rapprochement selon leur nature. Le jury pouvait attendre une catégorisation des types de « traces » qui donnait à voir une analyse didactique des sources historiques.

Quelques copies ont cité d'autres sources au-delà du corpus proposé qui ont été valorisées.

La définition de la notion de « trace » est parfois restée au stade d'une définition experte sans démontrer une capacité à reformuler à l'attention d'élèves de cycle 3.

Partie 2 : Composante Histoire, conception de séance pédagogique

Les titres des séances n'ont pas toujours révélé des capacités de synthèse et de problématisation. Ils se sont trop souvent limités à une reprise des intitulés des programmes, conduisant certains candidats à sortir de la seule période historique ciblée par le sujet.

Le jury constate que majoritairement, les candidats omettent de justifier le choix du document support de la séance développée (intérêt pour une exploitation par les élèves, place dans la progression...). C'est regrettable car il permettrait de lire l'intention pédagogique et le lien avec l'objectif visé.

Les objectifs spécifiquement liés à la composante histoire ne sont pas majoritaires dans les propositions développées par les candidats : l'objectif d'approfondissement d'un savoir « l'Histoire et une connaissance par traces » est peu abordé, ou alors il apparaît de manière exclusive au détriment d'un objectif notionnel. La compétence « se repérer dans le temps » est rarement citée, là où les compétences axées sur la coopération et la mutualisation sont fréquentes. On remarque une confusion constante et tenace entre compétences et objectifs. Ils sont régulièrement trop nombreux pour une seule séance.

Conseil :

Proposer des séances qui s'inscrivent dans un objectif d'apprentissage clair, simple et limité dans le temps, qui constitue le fil conducteur et le choix de document(s) adapté(s) répondant à cet objectif ciblé. L'activité des élèves en découle.

L'organisation pédagogique de la séance est maîtrisée : rappel des séances précédentes, mise en situation et annonce de l'objectif et du déroulement, travail de groupe, mise en commun, institutionnalisation.

Cependant, les consignes données aux élèves ne sont pas toujours mentionnées.

Les mises en œuvre proposées ne donnent alors pas suffisamment à voir l'activité cognitive des élèves. Ces derniers sont rarement en situation de recherche, ou alors elle n'est pas décrite, mais trop souvent seuls face à une lecture de documents. L'approche sensible n'est guère retenue.

Conseil :

Des activités de productions (écrire une lettre, préparer des questions...) peuvent aussi être proposées.

Partie 3 : Composante Géographie, analyse des documents et notions spécifiques

Le jury constate que la mise en réseau des différents documents est rare.

Les candidats ont peiné à caractériser les espaces en fonction de leur organisation et de leur fonction. L'analyse s'appuie très rarement sur les documents fournis (pas de référence aux lieux culturels et de loisirs indiqués sur le plan ou aux différents types de logement : immeubles, villas ... ni à leur organisation : ligne du front de mer, densité sur le bord de mer et habitat éparé en arrière-plan sur les hauteurs).

Le jury émet l'hypothèse que la lecture de paysage est peu maîtrisée par les candidats, ainsi que le vocabulaire spécifique lié. Pour illustration, la mention du terme « photographie aérienne » ou « photographie oblique » n'est pas apparue.

Les copies qui problématisent la notion centrale « d'habiter » gagnent en qualité.

Partie 4 - Composante Géographie, exploitation pédagogique d'un document

Les candidats qui maîtrisent les notions géographiques n'ont pas eu de difficultés à réaliser une exploitation pédagogique pertinente.

La nature du document, la localisation de la ville de Nice sur une carte sont rarement mentionnées. L'exploitation pédagogique se limite souvent à une phase orale de description.

La réalisation d'une production graphique est peu présente dans les séances proposées.

Conseil :

Une meilleure connaissance des ressources institutionnelles ou des outils numériques tel Géoportail aurait permis de soutenir certaines propositions pédagogiques.

Remarques générales

Toutes les questions ont été traitées. Cependant, le jury remarque que la composante histoire a dans l'ensemble été mieux traitée et davantage réussie que la composante géographie.

Conseil :

Équilibrer le temps passé pour traiter chaque composante.

S'il apparaît une bonne connaissance des compétences attendues en histoire et géographie en fin de cycle 3 et que le sujet était pour cette session centré sur ce cycle, le jury tient à rappeler aux candidats que l'épreuve concerne l'ensemble du parcours scolaire primaire.

ORAL D'ADMISSION 1 – EPREUVE DE LEÇON – CRPE 2022

Modalités de l'épreuve

« L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève. Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes... » Extrait de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du CRPE

Après une préparation individuelle de deux heures, l'épreuve dure une heure :

- Français : trente minutes. L'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie.
- Mathématiques : trente minutes. L'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie.

L'épreuve est notée sur 20 avec un coefficient 4. La note 0 est éliminatoire.

Observations et conseils

Ce rapport se fonde sur les remarques recueillies auprès des examinateurs.

1. La préparation

Il s'agit de concevoir une séance positionnée dans une séquence. Ainsi, la lecture du dossier doit commencer par une appropriation de la consigne concernant la séance à élaborer (niveau d'enseignement, notion travaillée, place dans la séquence...) afin d'éviter le hors-sujet. En effet, certains candidats ont confondu l'objectif de la séquence et celui de la séance.

Les candidats sont invités à analyser finement les documents qui seront proposés aux élèves (Quel est l'enjeu d'apprentissage ? Quelles difficultés vont-ils présenter ?...) afin d'effectuer des choix pédagogiques par la réflexion didactique, qui seront justifiés lors de l'exposé. Les éventuelles difficultés et stratégies des élèves doivent être identifiées. Les candidats qui ont le mieux réussi ont su les présenter notamment parce qu'ils avaient rapidement réalisé les exercices proposés aux élèves pendant ce temps de préparation.

2. L'exposé

Il est attendu du candidat qu'il :

- exploite le dossier en explicitant les motifs qui l'ont amené à minorer éventuellement un document ou à utiliser d'autres ressources.

- expose clairement ses objectifs d'enseignement en s'appuyant sur les programmes, le déroulement de sa séance ainsi que ses choix pédagogiques, justifiés par sa réflexion didactique.
- intègre l'activité des élèves à sa présentation de séance.

De façon générale, les candidats ont une bonne connaissance du déroulement de l'épreuve et s'y sont préparés. Bon nombre d'entre eux se munissent à juste titre d'une montre ou d'un chronomètre. La plupart des candidats respectent le format de l'exposé qui dure généralement de 10 à 15 minutes. Ceux ayant proposé un exposé d'une durée inférieure à 10 minutes ont majoritairement été en difficulté lors de l'entretien.

La plupart des candidats prennent en compte les dimensions de communication qu'impose la situation. La qualité de l'expression orale (clarté, rythme, débit, intonations) est de nature à valoriser le contenu de l'exposé préparé. Il est conseillé aux candidats de consulter leurs notes de préparation plutôt que de les lire pour mieux s'adresser à leur auditoire. Certains candidats utilisent des formules langagières familières, peu adaptées au registre de langage attendu d'un professeur des écoles. Il est exigé un « parler professionnel » qui souligne les connaissances du candidat.

Pour débiter l'exposé, de nombreux candidats annoncent un plan assurant effectivement une meilleure compréhensibilité de leurs propos. Ils poursuivent par une présentation plus ou moins exhaustive du contenu du dossier. Une formalisation des documents (source et usage) et leur contextualisation (en quoi il a constitué un point d'appui pour la préparation de la séance) permettent d'éviter de les paraphraser. Certains candidats ont pu offrir une problématisation du sujet permettant ainsi de présenter une réflexion plus aboutie plutôt qu'une seule description de séance. De manière générale, il est conseillé aux candidats de ne pas se contenter de décrire les documents mais de les mettre en perspective et de les relier à un corpus de connaissances. Cela permet d'amorcer l'assise didactique attendue pour l'exposé.

Les candidats connaissent les ressources institutionnelles qui sont utiles à la mise en œuvre des programmes : socle commun de connaissances, de compétences et de culture, programme d'enseignement, guides, documents d'accompagnement... Se référer au cadre institutionnel assure le positionnement attendu d'un professeur des écoles. Les candidats ayant le mieux réussi connaissent les éléments saillants des recommandations et ont été en capacité de convoquer les ressources lors de la présentation de la séance.

Une maîtrise des concepts fondamentaux des domaines est attendue. Il est essentiel d'être capable d'anticiper les obstacles didactiques des notions abordées afin de réfléchir aux procédures éventuelles des élèves et aux remédiations possibles. Certains candidats ont su évoquer les prérequis nécessaires à la séance présentée, témoignant de leur connaissance de la progressivité des apprentissages.

De plus, quelques candidats ont pu enrichir leur présentation avec des références théoriques attestant de leurs connaissances didactiques et pédagogiques. Il est conseillé d'avoir une bonne connaissance de la psychologie de l'enfant et des théories de l'apprentissage, notamment pour garantir la conception d'une séance adaptée au niveau des élèves et aux notions abordées.

La séance proposée doit être ancrée dans une séquence, en déterminant des objectifs précis adaptés au niveau des élèves. Toutefois, il est regrettable que certains candidats présentent davantage l'ensemble de la séquence plutôt que la séance demandée. Afin d'éviter de s'en tenir à

des généralités, il est conseillé de prendre le temps d'expliciter les attendus de chaque étape de la séance. Cette démarche pourra mettre en valeur la réflexion et la cohérence de la proposition pédagogique.

Les candidats doivent montrer leur capacité à se projeter dans la conduite de la classe. On peut souligner que beaucoup de classes comportent plusieurs niveaux d'enseignement et que ce contexte ne doit pas être éludé. La dimension pragmatique de la mise en œuvre de la séance mériterait d'être mieux réfléchie. Le rôle de l'enseignant et des adultes dans la classe (ATSEM ou ASEM...) ainsi que l'activité des élèves doivent être clairement mentionnés.

Certains candidats ayant une expérience de la conduite de la classe ont su l'utiliser pour donner corps à leur présentation. Il ne s'agit pas simplement d'évoquer son expérience, mais de développer une réflexion pédagogique et didactique qui s'appuie sur des situations concrètes.

La plupart des candidats proposent une situation pédagogique structurée, dans laquelle les phases essentielles sont bien identifiées. Il est conseillé de minuter les étapes de la séance afin de s'assurer de sa faisabilité. Les modalités d'organisation du groupe, le matériel et les supports doivent être précisés et justifiés (Pourquoi proposer cette activité à ce moment-là de la séance ? Quelle est la modalité la plus appropriée (individuelle ou collective) et pourquoi ?).

De plus, l'anticipation des difficultés des élèves doit permettre de penser la différenciation. Les traces des apprentissages dans le processus d'institutionnalisation ainsi que les usages du numérique pourraient être davantage intégrés dans la conception de la séance, notamment au profit du développement des compétences transversales langagières. En ce qui concerne l'évaluation, son utilisation comme outil pour l'enseignant est à réfléchir. En effet, peu de candidats évoquent un dialogue avec l'élève pour comprendre une production, une stratégie.

La plupart des candidats veillent à conclure l'exposé en proposant des pistes de prolongement à la séance présentée.

3. L'entretien

Il est attendu du candidat qu'il :

- approfondisse et/ou prolonge les éléments mentionnés lors de l'exposé.
- témoigne d'une réflexion d'ordre didactique et pédagogique qu'il justifie ou fait évoluer.

La majorité des candidats se montrent réceptifs et aptes à engager le dialogue avec le jury en faisant preuve d'une mobilité intellectuelle. L'échange fluide, les réponses synthétiques sans être laconiques, la sincérité et l'expression de la réflexion des candidats sont attendus. En revanche, il faudrait se prémunir des parasites langagiers (« du coup », « voilà »), l'enseignant devant offrir un modèle linguistique pertinent.

De plus, il est conseillé d'éviter les formulations du type « Je ne vois pas ce que vous souhaitez. » ou « Est-ce la réponse que vous attendiez ? ». Il n'est pas attendu « la bonne réponse » mais l'exercice de la réflexion d'un futur professeur des écoles responsable d'un groupe d'élèves et des apprentissages de chacun au regard des attendus institutionnels.

De nombreux candidats sont dans une posture d'écoute active et d'échange lors de l'entretien, montrant ainsi des compétences nécessaires au travail d'équipe et à la construction de leur

professionnalité. L'entretien évalue effectivement la capacité des candidats à porter un regard réflexif sur leur travail, à analyser et à justifier leurs choix pédagogiques et didactiques. L'adoption d'une posture critique, questionnant la conception, la mise en œuvre ou l'efficacité de la séance constitue une attitude positive, cohérente avec la compétence professionnelle « s'inscrire dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel ».

Les candidats qui ont le mieux réussi l'entretien ont été capables de tenir compte des questions du jury pour se distancier de leur séance, l'analyser, et réorienter, si besoin, leurs choix. Les questions posées doivent être considérées comme des moyens d'explicitation. Les candidats les plus performants sont ceux cheminant avec le jury et offrant des réponses étayées.

Il est rappelé aux candidats que le jury évalue leur connaissance des enjeux des domaines considérés et leur degré de maîtrise des concepts mobilisés. Certains candidats perçoivent difficilement la progressivité des apprentissages du cycle 1 au cycle 3. Il est également constaté que le volume horaire dévolu aux domaines n'est pas toujours connu. De plus, la connaissance des guides est parfois superficielle.

Enfin, les candidats ne situent pas toujours les orientations actuelles du système éducatif dans une perspective plus large : évaluations nationales, comparaisons internationales... Si une maîtrise précise des programmes n'est pas attendue, une veille scientifique et didactique et une attention particulière à l'actualité pédagogique et institutionnelle peuvent contribuer à réussir l'épreuve de leçon.

ORAL D'ADMISSION 2 – EPREUVE D'ENTRETIEN – CRPE 2022

Eléments chiffrés (calculés à partir des notes transmises par les commissions au coordonnateur de l'épreuve) :

Concours public (17 commissions) :

	EPS / 10	Entretien / 10	TOTAL / 20
MOYENNE GENERALE	5.79	6.76	12.56

Concours privé (9 commissions) :

	EPS / 10	Entretien / 10	TOTAL / 20
MOYENNE GENERALE	5.69	6.61	12,30

1 – La première partie de cette épreuve est consacrée à l'**éducation physique et sportive**, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Cette partie de l'épreuve concerne l'ensemble des candidats. Ces derniers disposent de 30 minutes de préparation à partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance. C'est une **situation de communication**. La durée est de 30 minutes, l'exposé ne peut excéder 15 minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie.

Exposé :

Pour une majorité de candidats l'exposé est structuré permettant au jury de suivre le cheminement. D'une manière générale, cet exposé n'approfondit pas suffisamment le champ pédagogique et **l'analyse** de la question est trop souvent superficielle. Le temps utilisé par les candidats pour l'exposé est généralement très en deçà des 15 minutes : une majorité de candidats a exposé en moins de 10 minutes.

Les candidats se sont appuyés sur les programmes et les champs d'apprentissage, plus rarement le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le croisement entre les enseignements et les parcours éducatifs ont souvent été évoqués, mais cela reste parfois trop convenu et artificiel.

La présentation des situations d'apprentissage est souvent descriptive et les organisations pédagogiques rarement questionnées. Il est parfois constaté un décalage entre des connaissances didactiques et des propositions de dispositifs pédagogiques inadéquates avec des choix peu réalistes. Le terme « situation d'apprentissage » est souvent mal cerné par les candidats qui décrivent davantage des mises en action ou des jeux ou qui restent centrés sur la présentation d'une situation d'apprentissage réduite à une séance.

Les examinateurs ont regretté que les candidats ne s'interrogent pas sur les démarches d'apprentissage mises en place : résolution de problème, imitation, mise en situation. Très souvent, la question des apprentissages moteurs est minorée et les difficultés rencontrées par les élèves ne sont pas anticipées. Un certain nombre de candidats consacrent trop de temps à contextualiser le sujet au détriment de la situation d'apprentissage proposée.

Les meilleurs candidats s'engagent dans une présentation orale expressive et naturelle. Ils identifient des éléments pertinents de la situation ou de la progression proposée. Ils n'ont pas de difficultés à expliquer les concepts cités dans leur exposé. Ils précisent et illustrent leur propos. Ils adaptent les contenus d'enseignement au public ciblé dans l'énoncé. L'évocation d'outils pédagogiques concrets et d'un matériel adapté, valorisent les propositions. Ils savent construire, voire reconstruire une réponse didactique pertinente et réalisable en classe.

Leur propos est nuancé et relativisé. Ils prennent en compte notamment les caractéristiques des élèves, les programmes et le socle commun, dont ils maîtrisent les contenus, et donnent quelques références théoriques pertinentes.

Ils investissent tout le temps imparti pour explorer l'ensemble du sujet, avec un plan solide et une mise en évidence des obstacles et des hypothèses, et font preuve d'une expression claire et structurée.

Les meilleurs exposés sont structurés (introduction, annonce du plan, conclusion), dynamiques et réalistes. La question posée est problématisée, mais le développement veille à répondre à la question posée sans détour ni hors sujet. La situation (ou la progression) est placée dans un contexte plus général. Les outils d'évaluation diagnostique ou formative sont précis. Les organisations pédagogiques sont réalistes et associent les élèves dans des rôles fonctionnels et participatifs. L'analyse didactique s'appuie sur le problème fondamental posé par cette activité et l'utilité de son enseignement. Les informations qui permettent aux élèves de réussir sont clairement énoncées. Des éléments de différenciation sont présents. La terminologie spécifique à l'EPS et les fondamentaux de l'activité sont maîtrisés. Une situation adaptée à l'âge des élèves permet de dépasser le « convenu » et les généralités de l'EPS pour aborder les véritables enjeux de l'activité support.

Entretien :

Cette partie permet de dépasser le « formatage » parfois scolaire de l'exposé : il s'agit de faire préciser aux candidats certains points abordés (et notamment les concepts), de revenir sur la faisabilité des situations d'apprentissage annoncées, de préciser la place et le rôle de l'enseignant (gestion du groupe, structuration du savoir), d'améliorer les propositions formulées voire de les reconstruire. Cette compétence nécessite une posture d'écoute. Cela se concrétise notamment par un investissement réfléchi de l'ensemble des champs sur lesquels porte l'enseignement de l'EPS.

Lors de l'entretien, ces meilleurs candidats sont capables de réajuster leurs propositions initiales soit pour les modifier en profondeur, soit pour les rendre plus efficaces et en relation avec l'âge des élèves. Ils montrent leurs connaissances sur le développement de l'enfant en rapport avec la situation évoquée. Ils justifient leurs choix et inscrivent leurs propositions dans une programmation annuelle et plus largement dans les enjeux de l'EPS à l'école.

Les candidats s'engagent aisément dans l'échange. Le jury relève cependant une fois encore un manque de connaissances sur le développement de l'enfant mais également une mauvaise représentation des distances et des durées (en course par exemple).

La plupart des candidats sont capables d'apporter des aménagements à leur situation d'apprentissage suite au questionnement du jury. Mais les paramètres pour élaborer une programmation sont peu connus : la majorité rentre par l'APSA. Les dispositifs récents ne sont pas toujours connus : Circulaire sur l'aisance aquatique, SRAV, 30 minutes d'activité physique quotidienne... Un certain nombre de candidats confondent EPS, sport, activité physique, sport scolaire.

Les bons candidats

- Développent une problématique en accord avec la réalité du terrain ;
- Font preuve d'esprit d'analyse et de synthèse, de prise de distance afin de mettre en évidence les aspects fondamentaux de leur démonstration ;

- Montrent des connaissances, en particulier lorsqu'elles sont utiles à la démonstration engagée : connaissances relatives à l'EPS à l'école (contenus, programmes, organisation, cycles...), au champ d'apprentissage retenu et au développement de l'enfant ;
- Proposent un schéma pertinent comme support d'explication ;
- Effectuent des choix pertinents en lien avec leur problématique afin d'éviter l'énumération de contenus sans distinction véritable ;
- Argumentent et justifient leurs choix ;
- Ne se limitent pas à la recherche de la bonne réponse que le jury attendrait mais cheminent, s'autorisent à émettre des hypothèses et prennent le temps de la réflexion ;
- Développent plus précisément les aspects spécifiques (activité) et disciplinaires (EPS) et ne se contentent pas d'énoncer quelques vérités générales ;
- Se positionnent clairement sur le rôle de l'enseignant qui ne peut être limité à la mise en place de situations pédagogiques. La volonté très louable de responsabiliser les élèves et de développer leur autonomie ne peut justifier une « absence » de l'enseignant dans les différentes étapes de l'apprentissage. Le maître doit effectivement enseigner ;
- Sont en capacité de transférer les connaissances annoncées dans l'exposé (enjeux de l'APSA, habiletés motrices développées...). Il est important de savoir dépasser les connaissances empiriques par une mise en relation du vécu avec la connaissance des textes, des élèves et des activités support ;
- Évaluent les effets de leur action professionnelle, en faisant des liens, en prenant un recul critique (à la fois sur les pratiques observées et les propositions exposées) ;
- Affirment leur conviction et s'engagent.

Les candidats qui ont le mieux réussi cette épreuve sont ceux qui ont pris en compte les questions du jury sans chercher à donner une réponse attendue mais en se positionnant dans une attitude réflexive et ouverte, laissant exprimer parfois un doute légitime. Le raisonnement et le cheminement du candidat sont toujours un appui intéressant pour le jury.

Il est donc conseillé au candidat :

- d'analyser le sujet et de dégager une problématique simple. Les exemples et les idées développées permettent d'identifier un positionnement personnel du candidat ;
- de montrer des qualités d'expression et de communication : nuancer le propos, éviter un ton monocorde, donner du rythme à son exposé sans précipitation et sans exagération, être attentif aux questions posées ;
- de savoir décliner les enjeux de santé, culturels ou sociaux ;
- de consacrer un temps suffisant à la situation d'apprentissage et à sa mise en œuvre concrète au sein d'un groupe classe ;
- d'intégrer la sécurité des élèves dans la mise en place de la situation d'apprentissage ;
- d'éviter une présentation trop détaillée de situations ou de tâches ;
- de centrer son propos sur la logique qui préside à la construction de la progression présentée, sur la pertinence des choix dans la situation retenue ;
- de conclure en prenant de la distance, en proposant des axes de réflexion et en gérant le temps ;
- de maîtriser la terminologie et les concepts employés, de préciser les notions utilisées ;
- de prendre appui sur :
 - Les textes qui régissent l'enseignement de l'EPS à l'école primaire et qui définissent les compétences des programmes et celles du socle commun, les connaissances et les méthodes, la mise en œuvre dans le cadre d'un projet d'EPS et les données relatives à l'évaluation ;
 1. La contribution de l'EPS aux différents parcours de l'élève ;
 2. Les connaissances relatives au développement de l'enfant, les principales caractéristiques de son fonctionnement et la progressivité des apprentissages sur l'APSA retenue ;

3. Les différentes modalités et contenus d'enseignement qui permettent de lier l'EPS aux autres disciplines scolaires dans le cadre de la polyvalence ;
4. Les différentes méthodes pour construire et réguler l'enseignement en fonction des contextes d'apprentissage.

Il est attendu du candidat qu'il identifie clairement les difficultés des élèves. Les situations ou progressions présentées doivent faire preuve d'un certain réalisme et être adaptées à l'âge des élèves : éviter la situation unique et les contenus systématiques (échauffement traditionnel, situation de référence, organisation par binômes avec un élève qui pratique et un autre qui observe) à décliner sur les trois cycles et quelle que soit l'APSA.

Le croisement entre les enseignements ne doit pas rester formel mais donner lieu à des illustrations de mise en œuvre pertinente. Le jeu est rarement présenté comme une réelle situation d'apprentissage (mais plutôt une mise en train ou un réinvestissement), notamment pour les problématiques de coopération.

Les réponses apportées doivent montrer que les candidats sont prêts à endosser des responsabilités qui les attendent dès le début de la prochaine année scolaire : gestion de classe, dialogue avec les parents, travail d'équipe...

Le candidat doit être capable de s'appuyer sur les compétences attendues des professeurs des écoles.

Les candidats à l'écoute des questions, qui ne cherchent pas la réponse attendue mais qui au contraire développent et font évoluer leur propos, le mettent en perspective, valorisent leur prestation.

Pour cette session 2022, les commissions ont regretté un manque de curiosité de la part des candidats sur certains dispositifs d'actualité (Savoir Rouler à Vélo, Génération 2024, 30 minutes d'APQ, circulaire sur l'aisance aquatique).

En conclusion, il est demandé aux candidats d'identifier les finalités de l'EPS en lien avec les différents domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, tout en s'appuyant sur les fondamentaux maîtrisés de l'activité et la mise en œuvre concrète et approfondie d'une démarche d'apprentissage adaptée à l'âge des élèves.

La seconde partie (35 minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. Cette partie de l'épreuve comporte elle-même trois temps (15 minutes, 10 minutes, 10 minutes) et constitue une véritable nouveauté dans la composition des épreuves du CRPE.

D'une manière générale, les commissions ont observé, pour cette première session, un ensemble de prestations orales d'un niveau satisfaisant pour lesquelles les candidats se sont préparés. Cependant, la description des épreuves telles qu'elle est faite dans l'arrêté du 25 janvier 2021 n'est pas toujours suffisamment prise en compte par les candidats et les attendus de l'épreuve, disponibles notamment sur le site ministériel www.devenirenseignant.gouv.fr, ne semblent pas toujours connus dans le détail.

Les nouvelles modalités de cette partie de l'épreuve ont permis de constater des prises de paroles majoritairement satisfaisantes quant à la maîtrise de la langue orale avec tout de même la

persistance d'erreurs de syntaxe ou de conjugaison, surprenantes à ce niveau de formation. Par ailleurs, il est utile d'alerter sur une connaissance parfois limitée de l'histoire contemporaine en référence, notamment, à des dates ou des faits marquants constitutifs des symboles et des valeurs républicaines nationales.

L'épreuve comporte un premier temps d'échange d'une durée de 15 minutes débutant par une présentation, d'une durée de 5 minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant 10 minutes.

Il s'agit bien pour les candidats de faire valoir leur motivation et de montrer leur capacité à se projeter dans le métier d'enseignant. Durant les 5 minutes de présentation la majorité des candidats s'appuie sur les éléments de la fiche de candidature dont dispose le jury. L'enjeu est d'éviter un simple récit chronologique du cursus universitaire et des activités réalisées précédemment. Les candidats qui effectuent une présentation de qualité s'attachent à expliciter des liens entre les éléments de leur CV et le métier de professeur.

On peut noter plusieurs axes intéressants qui sont développés par certains candidats dans cette présentation, notamment :

- la manière dont leur projet professionnel s'est construit et les moyens qu'ils se sont donnés pour y parvenir (cursus universitaire, stages, démarches diverses de documentation, recueil d'informations...);
- la représentation qu'ils ont construite de ce métier et le souhait de l'exercer ;
- le choix du service public et le sens que les candidats donnent à ce choix ;
- la volonté d'entrer dans une carrière au bénéfice des élèves et de leurs apprentissages ;
- l'envie de donner à tous les mêmes chances de réussir ;
- la responsabilité d'éduquer les futurs citoyens et la dimension collective du métier de professeur exerçant au sein d'une équipe.

Les commissions ont remarqué que cet « exercice » est parfois plus aisé pour celles et ceux qui ont déjà eu de véritables expériences professionnelles et qui se sont déjà trouvés en situation d'être recrutés. Néanmoins certains candidats disposant uniquement de leur cursus universitaire et des emplois d'été qu'ils ont occupés mettent en valeur la solidité de leur projet et leur aptitude à s'adapter aux situations nouvelles. Il ne s'agit pas de s'inventer une motivation ni de réécrire son parcours antérieur mais de mobiliser les éléments pertinents de son CV, de questionner sa motivation et de préciser sa représentation du métier de professeur.

On peut recommander aux candidats de conduire au préalable une réflexion approfondie de leur motivation pour être en mesure d'anticiper les questionnements qui suivent la présentation. Se projeter dans le métier ne se limite pas à la perspective d'enseigner mais doit permettre au candidat d'explicitier :

- ce que représente le fait de devenir fonctionnaire avec les droits et les obligations que ce statut implique ;
- le choix d'exercer dans le premier degré avec des particularités telles que la polyvalence disciplinaire, la diversité des élèves de 2 à 11 ans et de leurs besoins, l'implication dans

- l'ensemble de la vie scolaire (surveillance des temps d'accueil et de récréations, gestion des situations complexes et des relations avec les familles...);
- l'engagement dans un collectif et la nécessité de contribuer à la réflexion commune.

Il est également important que les candidats soient capables d'identifier les aspects du métier de professeur qui leur paraissent les plus complexes et la manière dont ils s'y sont préparés.

De nombreux candidats évoquent leur « aptitude relationnelle » et leur goût pour les échanges et/ou le contact avec le public. Ils n'ont pas toujours envisagé le fait que ces relations peuvent être difficiles voire éprouvantes et ne font pas mention de leur capacité à maîtriser leurs émotions et à maintenir un dialogue et une attitude professionnelle en situation de difficulté voire de crise.

Pour conclure sur cette première partie de l'épreuve (présentation et échange qui suit), on peut souligner le fait qu'elle implique une dimension personnelle qui est assez nouvelle dans les épreuves du CRPE. Il appartient à chacun de s'approprier cette occasion de mettre en valeur, avec sincérité, ce qu'il est pertinent de partager avec le jury sans s'engager dans un « récit de vie » trop intime. Dans le même temps, comme futur professionnel responsable de la sécurité et des apprentissages des élèves, il faut faire preuve de jugement et de réflexion en présentant sa motivation et en la confrontant à la réalité que l'on perçoit du métier.

La suite de l'échange, d'une durée de 20 minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- *s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;*
- *faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.*

Les "mises en situation", l'une d'enseignement, l'autre relative à la vie scolaire (situation extérieure à la classe), font appel à l'expérience (directe ou indirecte), mais aussi à la capacité de jugement du candidat à propos d'une situation professionnelle que l'on estime délicate et suffisamment complexe. Le candidat est invité à mobiliser sa réflexion et ses connaissances afin de formuler une proposition d'action de nature à répondre au problème qu'il a identifié.

Les enjeux de cette partie de l'épreuve résident notamment dans l'absence de temps de préparation. Le candidat doit faire preuve de réactivité dans la compréhension de la situation, la mobilisation des connaissances et des expériences qui peuvent s'y rapporter et dans la capacité à formuler « en direct » des réponses cohérentes et pertinentes.

Pour cette première session, les membres des commissions ont apprécié l'aptitude des candidats à s'exprimer assez aisément sans avoir eu la possibilité de rédiger une réponse au préalable. Avec des degrés de réussite divers, la majorité des candidats a été en mesure de réagir à la situation et de faire des propositions.

Pour chaque situation, l'entretien dure 10 minutes et est structuré autour de deux questions principales posées par le jury après la lecture de la situation. Ces deux questions figurent dans les attendus de l'épreuve accessibles aux candidats mais les commissions ont parfois ressenti que ces questions ne semblaient pas connues des candidats.

1. Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des écoles, qui sont en jeu dans cette situation ?
2. Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?

D'une manière générale, le traitement de la première question par les candidats est assez rapide et peu développé : les candidats mentionnent une valeur ou un principe, parfois deux ou même trois, sans préciser en quoi la situation y fait référence. Même si le temps est contraint et qu'il ne convient pas de développer longuement la réponse, on peut recommander aux candidats de préciser rapidement en quoi cette valeur ou ce principe de la République leur paraît en jeu. C'est également l'occasion de faire état de leurs connaissances et de leur capacité d'analyse.

La pertinence des réponses apportées à la seconde question est liée non seulement aux expériences et connaissances acquises mais également à la préparation qui aura été mise en œuvre dans les mois précédents. On ne peut que recommander un entraînement régulier à ce type de prise de parole et suggérer à chacun de s'enregistrer afin de prendre conscience à la fois de ses compétences et de ses lacunes sur la forme comme sur le fond.

Ces situations, proposées par le jury s'inspirent le plus possible de situations réelles et leur thème est en lien direct avec les sujets suivants qui sont issus des textes fondateurs de la République et du code de l'éducation :

- **les droits et obligations des fonctionnaires**, dont la neutralité ;
- **les exigences du service public de l'éducation**, notamment la nécessité de "faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité et de favoriser la coopération entre les élèves" [1] ;
- **les valeurs de la République** : la liberté [2], l'égalité [2], la fraternité [3], l'indivisibilité [4] , la laïcité [5], la démocratie [5], la justice sociale [6], le respect de toutes les croyances [5] .

[1] Article L-111-1 du code de l'éducation.

[2] Article 2 de la constitution de 1958 et déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789.

[3] Article 2 de la constitution de 1958 et préambule de la constitution de 1848.

[4] Article 1 de la constitution de 1958 et déclaration du 25 septembre 1792.

[5] Article 1 de la constitution de 1958.

[6] Article 1 de la constitution de 1958 et préambule de la constitution de 1946.

Dans le traitement des situations relevant d'une situation d'enseignement, les candidats ont généralement montré une maîtrise correcte des programmes de l'école et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; ils ont pu également faire état d'une assez bonne connaissance du fonctionnement des écoles, du rôle du directeur et de celui de l'inspecteur chargé d'une circonscription du premier degré.

Les mises en situation relatives à la vie scolaire ont permis aux candidats de faire des propositions souvent sensées de « pistes de solution ». Cependant la gestion de situations de crise, les contraintes liées à la crise sanitaire ou la neutralité et la réserve attendues d'un fonctionnaire ont pu mettre en difficulté certains candidats faute de réflexion et de documentation préalables sur ces sujets.

Les conseils repris ci-dessous sont issus de la présentation de l'épreuve et de ses attendus. Il nous semble tout à fait important d'en tenir compte et de prendre le temps de lire et de s'appropriier l'ensemble des documents et références cités.

Conseils aux candidats concernant la seconde partie de l'épreuve :

On attend du candidat qu'il s'installe dans cet horizon réflexif et pratique, et qu'il soit en mesure tout à la fois :

1. d'appréhender avec le réalisme qui convient les situations qui lui sont proposées, de caractériser les difficultés qu'elles contiennent, s'agissant des valeurs ou des éléments institutionnels ou réglementaires mis en jeu ;
2. de porter sur ces situations une appréciation instruite, réfléchie et argumentée, débouchant sur des préconisations précises : que convient-il de faire (ou de ne pas faire) au regard des principes, des valeurs et des règles qui sont celles de la République et du service public en matière d'éducation ?

Les préconisations attendues du candidat peuvent mettre en jeu, selon la question posée :

- la gestion de cette situation dans la classe, à court et moyen terme (ce que je fais sur le moment, ce que je peux proposer par la suite : une situation peut devenir une opportunité pédagogique) ;
- la gestion de cette situation dans l'école, voire au niveau du département ou de l'académie (sur qui puis-je m'appuyer ? qui doit être prévenu ?).

Pour construire sa réponse, le candidat fait appel à l'ensemble des expériences et des connaissances dont il dispose et qu'il mobilise avec pertinence, expériences et connaissances proprement disciplinaires ou participant d'une déontologie professionnelle.

Il ne s'agit pas d'exiger des candidats la maîtrise complète d'une déontologie professionnelle qui est nécessairement en construction. Cependant cette « construction professionnelle » suppose au moins l'appropriation par le candidat des ressources et textes suivants :

- Les droits et obligations du fonctionnaire présentés sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>
- Les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du [code de l'Education](#).
- Le vademecum "la laïcité à l'École" : <https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>
- Le vade-mecum "agir contre le racisme et l'antisémitisme" : <https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>
- "Qu'est-ce que la laïcité ?" Une introduction par le Conseil des Sages de la laïcité - Janvier 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- Le parcours magistère "faire vivre les valeurs de la République" : <https://magistere.education.fr/f959>
- "Que sont les principes républicains ?" Une contribution du Conseil des sages de la laïcité - Juin 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- "La République à l'École", Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- Le site IH2EF : <https://www.ih2ef.gouv.fr/laicite-et-services-publics>

ORAL D'ADMISSION – EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE – CRPE 2022

Expression en LVE (niveau B2 attendu)

Remarques générales du jury

Le jury constate que les candidats ne justifient pas tous du niveau B2 attendu.

Ces candidats -ne maîtrisant pas au moins le niveau B2- se mettent en difficulté lors de l'épreuve notamment sur la partie finale au cours de laquelle les interactions sont plus libres et exigent une bonne réactivité linguistique.

En revanche, certains candidats sont bien au-delà de ce niveau et font preuve d'aisance dans leur exposé et les échanges en langue vivante.

Les arguments expliquant ce qui a conduit à opter pour la langue vivante choisie et à se présenter à l'épreuve ont été les bienvenus. Le non verbal est un élément important, les candidats motivés et ouverts suscitent naturellement l'intérêt du jury.

Points de vigilance par langue vivante

Allemand : le jury a constaté des confusions de prononciation de voyelles avec et sans Umlaut. Il faut veiller à avoir le vocabulaire approprié, il n'est pas envisageable de créer des verbes en y ajoutant *-ieren* à la fin.

Anglais :

Le prétérit, la troisième personne du singulier au présent ont parfois posé problème.

Le jury invite les candidats à la vigilance -notamment- sur le son -th, le h aspiré, l'emploi des articles. Il a aussi observé certaines confusions lexicales (*learn/teach, during/for...*), des confusions entre les prépositions (*in/to*), dans l'emploi des pronoms personnels, et déploré quelques barbarismes.

Espagnol : le jury invite les candidats à travailler la morphologie verbale car elle n'est pas assez sûre, les structures nécessitant l'emploi du subjonctif pour exprimer l'hypothèse, le souhait, la volonté ont été particulièrement défaillantes. L'enclise des verbes pronominaux a rarement été respectée. Un autre élément concerne le non-respect des règles d'accord en genre et en nombre. La construction du verbe *gustar* a également posé problème.

Italien : le jury a apprécié la maîtrise de la langue dont on fait preuve les candidats. Cependant, il invite à la vigilance quant à la précision du lexique usuel employé.

Recommandations

Les candidats doivent s'assurer de leur niveau de maîtrise de la langue vivante avant l'épreuve ; le jury leur recommande de consulter les descripteurs du niveau B2 dans le CECRL. Une révision des structures grammaticales de base est fortement recommandée. Ecouter régulièrement la langue choisie et renforcer les temps d'écoutes quelques semaines avant l'épreuve orale afin de bien se réapproprier les sonorités est tout aussi recommandé.

Il est vivement conseillé de préparer sa présentation de manière à respecter les 10 minutes imparties, à structurer son propos, par exemple en annonçant le plan de l'exposé. Il ne faut pas hésiter à prendre le temps de présenter son parcours personnel en dégagant les éléments pertinents pour la première partie de l'épreuve (voyages, séjours à l'étranger).

Pendant l'épreuve, les candidats penseront à adapter leur débit de parole et veilleront à soigner leur diction et à respecter les aspects phonologiques (prononciation, intonation, accentuation) de la langue. Il est attendu qu'ils parviennent à se détacher de leurs notes et qu'ils regardent le jury. La posture, le dynamisme, les qualités de communication sont évidemment essentielles.

Il n'est pas demandé de maîtriser le lexique technique de la didactique et de la pédagogie dans la langue choisie, cependant, il est utile d'employer un lexique adapté et précis à la description de la séance et de connaître quelques termes didactiques courants tels que : séance, séquence, compétences, objectifs, évaluation, etc.

Didactique de l'enseignement de la LVE

Remarques générales du jury

Les candidats parviennent, dans l'ensemble, à proposer et présenter une séquence cohérente, adaptée au premier degré et aux enjeux d'apprentissage comme aux démarches d'enseignement. Ils ont pour la plupart une notion de la démarche actionnelle et du déroulement d'une séance en langue vivante. Le jury a apprécié que des candidats aient su s'approprier les documents, voire s'en détacher avec une analyse pertinente des raisons qui les y ont menés.

Malgré tout, une partie des candidats ne présente pas de mises en œuvre suffisamment explicites mais reste sur des propos trop souvent généraux. Les candidats dans l'ensemble n'ont pas suffisamment développé les aspects culturels et linguistiques des documents proposés : l'aire géographique donnée, les champs lexicaux de référence.

Sur quelques points clés concernant les démarches, l'explicitation des apprentissages et l'approche actionnelle, parfois évoquées et illustrées, mériteraient plus de précision.

Une présentation générale indiquant le type et la source du document ne saurait suffire à montrer l'intérêt et la pertinence du ou des documents proposé(s).

La référence aux textes officiels, même succincte, n'a pas toujours été mentionnée (les programmes, le CECRL).

Le jury déplore le manque de connaissances scientifiques sur l'apprentissage des LVE et sur le développement de l'enfant de certains candidats.

Enfin, il attire l'attention des candidats sur la nécessaire progressivité des apprentissages et la différenciation au sein des cycles.

Recommandations

L'oral est au cœur de l'enseignement de la LV au primaire ; il est souhaitable pour les candidats d'en tenir compte et de ne pas craindre de proposer des séquences où la répétition orale, le rebrassage, la création de rituels, les jeux oraux et les activités de fixation sont centrales.

Le jury recommande par ailleurs aux candidats de

- connaître les objectifs premiers de l'école ;
- tenir compte des documents officiels et approfondir leur connaissance (programmes, CECRL) ;
- connaître les attendus de fin de cycle (cycles 1,2 et 3) en LVE ;
- lire et s'appuyer sur « Le guide pour l'enseignement des LVE, *Oser les langues vivantes étrangères à l'école* » ;
- revoir les concepts didactiques de l'enseignement langue étrangère : démarche actionnelle, objectifs, tâche finale et projet, activités langagières ;
- bien tenir compte de tous les documents, s'entraîner à les présenter de manière organisée et à les mettre en lien en prenant en compte le temps contraint de l'épreuve ;
- dans la présentation des documents du corpus, détailler les éléments proposés, en particulier ceux issus des instructions officielles, et décrire précisément les objectifs linguistiques poursuivis ;
- faire valoir leurs connaissances institutionnelles et/ou didactiques dans l'analyse du support proposé.

Exploitation du document dans une séance ou séquence pédagogique

Remarques générales du jury

Une petite majorité de candidats a su au cours des parties 2 et 3 se servir des documents ressources pour illustrer la séquence, son développement en séances et sa progressivité : ces projets sont souvent cohérents. Le jury a apprécié particulièrement la capacité de certains candidats de réfléchir d'une manière interdisciplinaire tout en faisant des hypothèses et des propositions autour des prérequis des apprenants et des suites possibles de la séquence proposée.

En revanche, les candidats n'ont pas souvent développé l'apport culturel du document alors qu'il était présent, parfois explicitement ou d'autres fois sous-jacent : la langue, dans sa globalité, ne saurait se limiter à son lexique propre. En effet, les candidats se sont beaucoup concentrés sur l'étude du vocabulaire et trop peu sur l'expression de l'action et la phonologie et ont envisagé beaucoup de séances pour apprendre du lexique et trop peu pour produire de l'oral avec ce lexique.

Par ailleurs, l'approche actionnelle n'est pas toujours exploitée ni maîtrisée par les candidats.

Recommandations

Le jury recommande aux candidats de

- contextualiser la séquence proposée : niveau de classe, période, pré-requis nécessaires à la mise en place de la séquence d'apprentissage présentée et/ou de la séance détaillée ;
- clairement distinguer à quelle étape de la séquence seront exploités les documents présentés et savoir expliciter ce choix ;

- distinguer clairement les activités langagières (AL) pour chaque étape et rendre explicite la compétence effectivement travaillée par l'élève : bien distinguer ce qui relève de la réception et ce qui relève de la production de l'élève ;
- ne pas hésiter à faire référence à des aspects culturels des aires géographiques de la langue parlée (gastronomie, musique, folklore, traditions etc.) afin que leurs futurs élèves perçoivent la richesse de ces apports culturels.

Echanges avec le jury (aisance dans l'échange, qualité de l'expression)

Remarques générales du jury

Le jury a apprécié d'entendre des candidats dynamiques, investis et majoritairement à l'aise dans l'échange mais a constaté des niveaux de connaissances et de langue variés. Lors de l'échange, les candidats doivent s'attendre à ce que le jury revienne sur leurs propositions pour approfondir certains choix ou, dans un contexte bienveillant, les remettre en cause si nécessaire, et faire preuve alors de leur capacité à rebondir. Enfin, la reprise par le jury des situations pédagogiques proposées semble désarçonner certains candidats à qui il manquait des connaissances et du vocabulaire basique.

Recommandations

Le vocabulaire basique de la didactique des langues doit être connu et utilisé, tout comme les programmes d'enseignement et les textes de référence. Le jury invite les candidats à être très vigilants sur la qualité de la syntaxe. Dans la mesure du possible, les candidats doivent éviter de demander au jury les traductions de certains mots lors de l'échange. Cela n'est pas forcément rédhibitoire mais il est préférable de montrer qu'on est capable de formuler des périphrases au lieu de rester bloqué sur un mot en particulier. Il est important de bien écouter les questions posées par le jury, pour approfondir, ou apporter des précisions, de développer les réponses et ne pas dire juste un mot. Les candidats ne doivent pas hésiter à revenir sur leurs propos, il est possible de changer d'avis après une remarque et d'argumenter.

La présidente du jury
Catherine CÔME

